CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES

Les présentes Conditions Générales de Services s'appliquent entre : le client, ci-après dénommé « **le Client** » et Maëva BERNARD, Photographe professionnelle, immatriculée à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de LA ROCHE-SUR-YON sous le numéro 911759116RM521 et identifiée sous le SIREN numéro 911 759 116, domiciliée au 6 rue des Canisses, 85340 LES SABLES D'OLONNE (OLONNE SUR MER), ci-après dénommé « ***la Photographe*** ».

Ci-après désignés collectivement par « ***les Parties*** ».

Article 1 - Objet

La Photographe propose des créations de contenus photographiques, réalisées sur commande pour le compte du client.

Ces prestations peuvent avoir pour objet la mise en valeur de personnes, de lieux, d'objets ou d'activités, à des fins personnelles, commerciales ou promotionnelles.

Article 2 – Étendue de la prestation

Le détail de la prestation est défini lors des échanges préalables entre la photographe et le client (par mail ou tout autre écrit).

Toute prestation comprend la prise de vue ainsi que le traitement des photographies.

Toute modification ou évolution de la prestation devra faire l'objet d'un nouvel accord écrit entre la photographe et le client.

En cas de séance prévue à une date précise, si les conditions météorologiques sont incompatibles avec la nature de la prestation (séance en extérieur, conditions lumineuses spécifiques, etc.), les deux parties conviendront, dans la mesure du possible, d'un nouveau rendez-vous.

Si des personnes identifiables apparaissent sur les photographies, le client s'engage à obtenir leur autorisation préalable pour l'utilisation des images.

La photographe réalise la prestation personnellement, mais peut être accompagnée d'un assistant de son choix si nécessaire.

Article 3 - Obligations du Client

Le client s'engage à respecter les modalités convenues avec la photographe en amont de la prestation, et à coopérer pleinement afin de permettre le bon déroulement de la séance.

Il s'engage à fournir toutes les informations utiles à la réalisation de la prestation, dans des délais raisonnables, et à signaler tout élément susceptible d'en perturber le bon déroulement.

Article 4 - Obligations de la Photographe

La photographe s'engage à respecter la nature de la prestation convenue avec le client et à ne pas réaliser de clichés susceptibles de nuire à son image.
Elle mettra en œuvre les moyens techniques nécessaires à la bonne réalisation de la séance.

La photographe conserve toutefois sa liberté artistique pour choisir l'approche, les angles, les cadrages et le traitement des images, dans le respect de la demande initiale.

Elle atteste disposer de toutes les autorisations nécessaires à l'exercice de son activité, ainsi que d'une assurance professionnelle couvrant ses prestations.

Article 5 – Livraison de la prestation

À la suite des prises de vue, la photographe sélectionne les meilleurs clichés à retoucher.

La mise à disposition des photos se fait via une galerie privée en ligne, dans un délai de 20 jours maximum après la séance.

Le client communique ensuite à la photographe les références des photos qu'il souhaite recevoir. Les fichiers définitifs sont livrés au format JPEG en haute résolution, par transfert numérique (WeTransfer ou équivalent). Le lien envoyé par email est valable 2 jours.

Aucun fichier brut (format RAW ou autre) ne sera remis, en aucune circonstance.

Le client est invité à vérifier la qualité des images dès leur réception. En cas de problème (photo manquante ou défaut technique), il devra en informer la photographe par écrit sous 3 jours maximum après la livraison.

Article 6 – Rémunération

En contrepartie de la prestation réalisée, la rémunération de la photographe est fixée au montant indiqué dans l'échange écrit préalable, avec ou sans devis, selon le cas.

À moins d'un accord contraire, toute photo supplémentaire sera facturée 13 euros TTC.

Le paiement de la prestation se fait par virement bancaire, aux coordonnées figurant sur le RIB remis par la photographe, accompagné de la facture.
Le règlement total (ou solde si acompte versé) est dû au plus tard 2 jours après la prestation.
La livraison des photos ne sera effectuée qu'après réception du paiement intégral.

Article 7 - Durée

La prestation sera réalisée à la date convenue entre les parties, sauf en cas de force majeure, comme des conditions météorologiques incompatibles avec la réalisation des prises de vue.

En cas de report demandé par le client, celui-ci devra en avertir la photographe au moins 24 heures à l'avance. Un maximum de deux reports justifiés sera accepté.

Si le client demande un troisième report ou plus, une majoration de 10% du montant de la prestation pourra être appliquée.

Article 8 - Annulation

En cas d'annulation de la prestation par le client, l'acompte versé lors de la réservation reste acquis à la photographe, quel que soit le motif de l'annulation.

En cas d'annulation de la prestation par la photographe, un remboursement intégral de l'acompte sera effectué, ou une nouvelle date de prestation pourra être convenue selon les disponibilités.

En cas d'annulation due à des circonstances indépendantes de la volonté des parties, telles que des conditions météorologiques incompatibles avec la réalisation de la prestation, les parties s'engagent à trouver une nouvelle date pour la prestation. Si aucune solution ne peut être trouvée, l'acompte versé pourra être conservé par la photographe pour couvrir les frais engagés, sauf si un remboursement total de l'acompte est jugé nécessaire par les deux parties.

Article 9 – Devoir d'information

Le Client reconnaît avoir pris connaissance de toutes les informations nécessaires concernant la prestation, lui permettant ainsi de donner son consentement libre et éclairé.

Les Parties s'engagent à se tenir informées de toute circonstance susceptible d'affecter l'exécution de la prestation, dès qu'elles en ont connaissance, et ce, dans un souci de transparence et de bonne collaboration.

Article 10 - Autorisations et déclarations

Les parties déclarent disposer des droits et des autorisations nécessaires à l'exécution de la prestation, notamment en ce qui concerne l'utilisation des images réalisées.

Le client s'engage à obtenir toutes les autorisations nécessaires pour les personnes photographiées (droit à l'image) et, le cas échéant, à effectuer toutes démarches administratives nécessaires avant la réalisation de la prestation.

Article 11 - Limitation de responsabilité

La photographe s'engage à fournir un travail de qualité et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour la réalisation des prestations. Cependant, elle ne pourra être tenue responsable des défauts ou des problèmes techniques imprévus, comme des erreurs de traitement informatique, des pertes de données, ou des défaillances du matériel, qui échappent à son contrôle. La photographe ne pourra être tenue responsable d'un retard dans la livraison des photos résultant de circonstances extérieures, telles que les conditions météorologiques ou des événements imprévus de force majeure.

Article 12 - Garanties

La photographe garantit qu'elle est la propriétaire légitime des photographies transmises et qu'aucune réclamation ou action en lien avec les droits d'auteur des photos ne pourra être engagée par un tiers à son encontre.

En contrepartie, le client s'engage à utiliser les photographies exclusivement pour les fins définies lors des échanges précontractuels. Toute modification, altération, reproduction ou utilisation des images à d'autres fins est interdite sans l'accord préalable écrit de la photographe.

Article 13 - Licence d'utilisation des Photographies et propriété intellectuelle

La propriété des œuvres réalisées dans le cadre de la prestation reste acquise à la photographe. Le client bénéficie, à titre de licence non exclusive, du droit d'utiliser les photographies sur le seul territoire français, sans limitation dans le temps, en contrepartie du paiement de la prestation. Ce droit de licence porte sur le droit de reproduction et de représentation.

Cette licence d'utilisation sera accordée uniquement une fois le paiement final effectué. En l'absence de

règlement complet, les photographies resteront la propriété exclusive de la photographe et ne pourront être utilisées par le client.

En tant qu'auteur, la photographe conserve l'intégralité des droits d'exploitation de ses créations. Ainsi, toutes cessions, locations ou prêts de photos et/ou vidéos à un tiers, à titre onéreux ou gratuit, sont interdits sans un accord écrit préalable de la photographe.

Article 14 - Utilisation des photos par le Client

Une fois en possession des fichiers numériques, le client est autorisé à partager les clichés sur les réseaux sociaux et à les utiliser à des fins commerciales, dans la mesure où cela correspond à l'image du client. Toutefois, toute reproduction ou diffusion des photos devra impérativement mentionner le crédit de la photographe, sous la forme suivante : @maeva.photoshow (sur Instagram, Facebook, Threads), et plus généralement sur toute autre plateforme ou support de diffusion.

La diffusion des clichés est autorisée uniquement si le crédit photo est clairement mentionné. Les photos ne devront pas être modifiées, recadrées ou dénaturées de quelque manière que ce soit.

Article 15 - Utilisation des photos par la Photographe

La Photographe atteste que les clichés ne seront en aucun cas utilisés dans un cadre nuisible au Client, ou pouvant porter atteinte à son image.

Le Client reconnaît et accepte que la Photographe se réserve le droit d'utiliser le résultat des prestations effectuées sur ses supports de communication externe à des fins promotionnelles (site internet, portfolio, réseaux sociaux, presse, etc). afin de présenter le travail de photographie et de proposer des services en tant que prestataire de services professionnels.

Si le Client souhaite que certaines images ne soient pas utilisées, il devra en faire mention préalable à la Photographe.

Article 16 - Bon cadeau

Le bon cadeau pour une séance photo est valable 5 mois à compter de sa date d'émission. Une fois le virement reçu, le bon est envoyé par email et prêt à être imprimé. Il est non remboursable et ne peut être échangé contre de l'argent.

Le bénéficiaire doit prendre contact avec la photographe au moins 3 semaines avant la date souhaitée de la séance pour garantir la disponibilité. La prestation doit être réalisée avant la date d'expiration du bon.

Si nécessaire, une prolongation de validité peut être demandée avant l'expiration du bon, moyennant un supplément de :

- 15 € pour 1 mois,
- 30 € pour 3 mois,
- 60 € pour 5 mois.

La prolongation doit être demandée avant la date d'expiration et ne sera pas accordée après celle-ci.

Article 17 - Protection des données

Le Client consent à la collecte des données personnelles transmises dans le cadre de l'exécution de la prestation. Ces données seront utilisées exclusivement par la photographe pour la gestion du suivi client et l'exécution de la prestation. Elles ne seront en aucun cas communiquées à des tiers sans le consentement préalable du client, sauf dans les cas prévus par la loi.

Article 18 – Attribution de juridiction

Tout litige, en relation avec les présentes Conditions Générales de Services sera attribué aux tribunaux compétents statuant en droit français. Préalablement à tout recours, les Parties s'engagent à tenter de régler leur différend à l'amiable.